

**COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DU
08 AVRIL 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le huit avril, à dix-sept heures, le Conseil d'Administration de la Commune de PENNAUTIER étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jacques DIMON, Maire.

Nombre de Conseillers

En exercice : 13

Présents : 10

Votants : 12

Présents : M.M. DIMON, ROUDIERE, ALMERGE, RICARD, Mmes GIBERT, BONSIRVEN, MARTEL, MARTY, DONS, OLIVERES, SERIEYS.

Procurations : Mme MAGNIER a donné procuration à Mme GIBERT. Mme BIDOIS a donné procuration à Mme BONSIRVEN.

Absents excusés : Mme MARTEL

Il a été procédé, conformément à l'article 2121-5 du Code Général des Collectivités Locales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil : Madame Sylvie GIBERT ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

1-COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L222-3 ;

VU la délibération n°24/2021 du 5 juillet 2021 portant adoption de la nomenclature comptable M57 au 1^{er} Janvier 2022 sur proposition du service de gestion comptable de Carcassonne et candidature pour expérimenter le compte financier unique (CFU) ;

VU le Compte Financier Unique 2024 de la commune de PENNAUTIER ;

CONSIDERANT que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité,

CONSIDERANT que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

REUNI sous la présidence de Madame Sylvie GIBERT (Monsieur le président s'étant retiré de la salle) délibérant sur le Compte Financier Unique 2024 dressé par Monsieur Jacques DIMON,

APPROUVE le Compte Financier Unique 2024 qui s'établit comme suit :

Section de Fonctionnement :

RECETTES : 109 716.20 €

DEPENSES : 106 060.54 €

Section d'Investissement :

RECETTES : 253 001.71 €
 DEPENSES : 263 083.71 €

DONNE pouvoir à Monsieur le Président pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Résultat de vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

2- AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

11279 Code INSEE	CCAS de Pennautier CCAS de Pennautier	2024
---------------------	--	------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil d'administration
 AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024

N°2

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024, le Conseil d'administration décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice : 13
 Nombre de membres présents : 10
 Nombre de membres exprimés : 12
 VOTES :
 Pour 12 Contre : 0 Abstentions : 0

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	3 655,66
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	16 409,09
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	20 064,75
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-9 004,11
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	0,00
Besoin de financement F. = D. + E.	9 004,11
AFFECTATION =C. = G. + H.	20 064,75
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	9 004,11
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	11 060,64
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

Résultat de vote : Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

3 – BUDGET PRIMITIF 2025

Monsieur le Président présente à l'assemblée, le budget primitif de l'année 2025 dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement s'équilibrent de la façon suivante :

Section de fonctionnement :

Dépenses : **114 317.99 €**

Recettes : **114 317.99 €**

Section d'investissement :

Dépenses : **266 701.46 €**

Recettes : **266 701.46 €**

Le Conseil d'Administration, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Président et délibéré, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le budget primitif du budget du CCAS pour l'année 2025.

Résultat de vote : Pour : **12** Contre : **0** Abstention : **0**

4 – Compte de gestion 2024 EHPAD

Approbation du compte de gestion 2024 : nous sommes en accord sur les écritures passées + bilans + comptes de résultat.

Vote : Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

5 - Compte de gestion 2024 FAM-PHMV

Approbation du compte de gestion 2024 : nous sommes en accord sur les écritures passées + bilans + comptes de résultat.

Vote : Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

6 – ERRD 2024 EHPAD

Approbation de l'ERRD 2024 :

Section de Fonctionnement :

DEPENSES : 2 778 088.69 €

RECETTES : 2 815 089.44 €

Section d'Investissement :

DEPENSES : 270 409.51 €

RECETTES : 21 794.55 €

Vote : Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

7 – Compte administratif 2024 FAM-PHMV

Approbation du compte administratif 2024 :

Section de Fonctionnement :

DEPENSES : 1 685 246.90 €

RECETTES : 1 686 402.05 €

Section d'Investissement :

DEPENSES : 118 465.69 €

RECETTES : 98 911.62 €

Vote : Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

8 – Affectation du résultat 2024 EHPAD

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 de l'EHPAD :

Le résultat présente un déficit de fonctionnement de 37 000.75 €.

La proposition d'affectation du résultat est la suivante :

- Un excédent de 54 054.62 €, affecté compte 1068631 « réserve de compensation des déficits – hébergement » ;
- Un déficit de 17 053.87 €, affecté compte 1068632 « réserve de compensation des déficits – dépendance et soins ».

Vote : Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

9 – Affectation du résultat 2024 FAM-PHMV

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 du FAM-PHMV :

Le résultat présente un excédent de fonctionnement de 1 155.15 €.

La proposition d'affectation du résultat est la suivante :

- Un déficit de - 6 271.85 €, affecté au compte 10686 « réserve de compensation des déficits » en hébergement ;
- Un excédent de 7 427.00 €, affecté au compte 10682 « réserves affectées à l'investissement » en soin.

Vote : Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

10 – Délibération absences spéciales

Après avis du Comité Social Territorial, il convient de prendre une nouvelle délibération afin de fixer plus en détail, la nature et durée des autorisations spéciales d'absence (décès, naissance, mariage, ...)

Vote : Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

11 – Création d'un emploi permanent contractuel (agent service polyvalent)

Pour le bon fonctionnement de l'établissement et la continuité des services, il convient de renouveler un agent social (agent de service polyvalent - lingère) pour une durée de 3 ans à compter du 01/05/2025, compte tenu de la recherche infructueuse de candidats fonctionnaires titulaires.

Vote : Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

12 – Création d'un emploi non permanent (secrétaire administrative)

Pour le bon fonctionnement de l'établissement et la continuité des services, il convient de recruter une secrétaire administrative (adjoint administratif) sur un emploi non permanent

pour une période de 6 mois à compter du 01/06/2025, suite à la charge de travail croissante et ne pouvant être réalisée en totalité par les deux agents administratifs déjà en poste.

Vote : Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

13 – Création d'un emploi non permanent (commis de cuisine)

Pour le bon fonctionnement de l'établissement et la continuité des services, il convient de recruter un agent social (commis de cuisine) sur un emploi non permanent pour une période de 6 mois à compter du 01/07/2025.

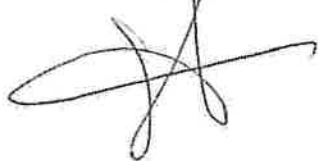
Vote : Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

14 – Mise à jour du tableau des effectifs

Suite aux renouvellement et recrutements de plusieurs agents agents contractuels, il convient de mettre à jour le tableau des effectifs à compter du 01/05/2025.

Vote : Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

La secrétaire de séance,
Sylvie GIBERT



Le Président du CCAS,
Jacques DIMON

